2 floréal 3.e an rep.

Inventaire et Vente mobilière en la maison de défunt Gaspard Laudri arraché dud.e Chaircutier à Albert

Exp.t

Nota. Par acte du 16 vendémiaire 4.e an, enregistré les Vingt et y a Décharge de tous les articles non payés de cet Inventaire. Dud.t Le tellier no.re

1.er

Inventaire et Vente

faite en la Commune d'Albert le Deux floréal l'an troisième de la République française une et indivisible, Pardevant les notaires publics et soussignés résidans à Albert District de Péronne Département de la Somme en la maison ou est décédé le vingt huitte mil sept cent quatre vingt treize le citoyen Gaspard Laudri arraché marchand Chaircutier demeurant en cette dite Commune d'Albert, des meubles effets et objets mobiliers qui composoient la Communauté et succession dudit défunt Gaspard Laudri arraché avec la citoyenne Marie anne Gambrois sa veuve demeurante audit Albert Et ce en exécution de la Loi du dix sept mars dernier deuxième année, sauf néanmoins les droits et actions respectifs des parties intéressées, Sur la réquisition de ladite citoyenne Veuve arraché au nom et comme commune en biens avec ledit défunt et comme ayant autres droits actions et qualités à exercer d'une part, Et également sur la requisition du citoyen Nicolas Laudri arraché marchand Chaircutier demeurant à Albert, du Cn. Jean Baptiste arraché aussi marchand et fermier demeurant audit Albert, et du Cn. Joseph arraché marchand Chaircutier demt. aussi à Albert tous trois aussi nommés et comme stipulans et se faisans et portans fort de Cne. Etienne Lestard cordonnier demeurant en la rue des prés à Corbie et de Marie anne arraché sa femme et Leurdit arraché tous quatre seuls usans et jouissans dudit défunt Gaspard Laudri arraché, Leurdite veuve arraché, Nicolas Laudri, Jean batiste et Joseph arraché aussi nommés présens, Auquel Inventaire et Vente il a été procédé en conséquence du procès verbal de reconnoissance et mise levée des scellés apposés à la requête de Jean batiste arraché l'une desdits enfans

sus lesdits meubles et effets mobiliers selon le procès verbal d'apposition d'icelui par le juge de paix du canton d'Allent en date du sept. quintidi dernier enregistré à Allent le même jour, et ledit Marin levé et reconnoissance en date du premier floréal présent mois aussi enregistré à Allent ledit jour, et ce afin de mesure de la levée d'icelui scellés en ce qui concerne lesdits meubles mentionnés audit procès verbal d'apposition d'icelui, et sur la représentation d'ailleurs de tous lesdits meubles et effets faite par ledit Cadet citoyenne marié avec Gambier Pierre duquel pour ledit Gambier ameublant qui en étoit gardien et dépositaire. Ledit Vente faite à la charge par les adjudicataires de payer comptant le prix des choses à eux adjugées # et mains du citoyen Le Clerc notaire préposé à cet effet, à laquelle Vente il a été d'ailleurs procédé par les criées de Mre Dufour huissier criée ordinaire de la commune d'Allent y demeurant après les annonces ordinaires à son de tambour par ledit Dufour huissier aux lieux accoutumés et en la manière usitée, le tout ainsi qu'il suit. Sans préjudice aux droits noms raisons actions et qualités des parties auxquels la présente intitulé d'inventaire et Vente ne pourra nuire ni préjudicier, et dont ledit réserve les dites parties présente et comparantes entre nous ont signé avec ledit notaire les jour et an que dessus.

ensemble le sol pour livre en sus du prix de l'adjudication. Le renvoi approuvé &

J. arrachart Gérard Gries arrachart Dufour

Dirian aîné Le Clerc

Du deux floréal troisième année républicaine neuf heures du matin.

Passé 1 Premièrement a été représenté par ledit Jean arrachard cadet nommé et d'ailleurs comme gardien et dépositaire desdits meubles et effets scellés, trois pots de terre et deux mauvaises bouteilles criées vendues adjugées et délivrées à Sophie Duchampoi fille majeure à Allent à quinze sols ? — " 15. "

Passé 2 Item quatre autres pots de terre et six couvercles aussi vendus adjugés et délivrés au dit godbert memmin à Allent à quinze sols ? — " — 15. "

1. 10 "

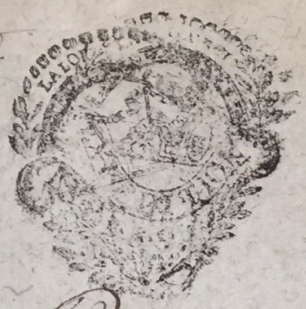
Scanned with CamScanner

Je soussigné Nicolas Laurent Arrachart demeurant
à Albert au nom de la communauté de mariée entre
Gambier veuve de Gaspard Laurent Arrachart ma
mere, et de mes frere et beau frere et aussi en
mon nom par acte devant Me le Tellier not.
à Albert en date du seize Vendemiaire présent mois
reconnois avoir reçu dudit Cen le Tellier la somme
de six cens vingt sept livres six sols six deniers
faisant avec celle de deux mille huit cens
sept livres six sols six deniers mon dernier
de Medard mere de mondit frere et de moi,
et avec celle de trois cens quatre vingt cinq
livres trois sols par lui retenus pour les frais
dudit Inventaire expedition et Vacation, celle
de trois mille huit cens dix neuf livres seize sols
montant compris le sol pour livre del Inventaire
et Vendue faite par notre requisition le deux
floreal dernier et jours suivans, des effets de la
communauté d'entre notre pere et notre dite
mere dont le reste du recouvrement se trouve
acquitté selon bien et de mon bien patté. En
conséquence de quoy je declare ledit Cen le Tellier
du total du montant dudit Inventaire.

Fait à Albert le dix huit Vendemiaire
quatrième année republicaine.

Approuvé le cinq sept mots Arrachart

Procuration. 2. floréal an 3.





Par devant les notaires publics du département
de la Somme résidants à Corbie soussignés —

Fut présent le citoyen Etienne Gustave Marchand
Cultivateur demeurant à la Ville de Corbie, commune
de Corbie district d'Amiens dud. département
de la Somme.

Lequel a fait et constitué sa procuratrice
générale et spéciale la personne de la citoyenne
Marie Anne Arrachart sa femme, et à la quelle
a donné et donne par ces présentes pouvoir
autorité et au dit effet aux fins de comparoir et
stipuler ses droits et valeurs en sa succession
d'un frère et la succession de Pierre Arrachart
son père décédé à Albert district de Péronne
quatre vingt trois et marié avec Jeanne
Pierre et mère décédée mariés avec ledit
Pierre Arrachart ainsi que dans toutes
celles subséquentes relatives à ladite succession
consentir où se pourvoir soit sous seing
privé ou par devant notaires et généralement
tout ce que le constituant pourroit faire
lui même présent promettant et engageant
tout pouvoir approuver et consentir à toute vente partage
ou délibération d'immeubles de ladite succession recevoir
ou payer aux noms susdits de tous deniers
et de sa dite femme et en prendre acte donner quittance

Et pour les loyaux et garantie solidaire entre elle
et avec les héritiers de celle mariée comme arrachant
au bénéfice nommés ci après et ci dessus prohibés de leurs
cens ou autrement à cet effet bien et légalement plaidés
opposés et être donné de donner main levée de toutes oppositions
appellés et également faire aux loyaux jugés
et compromis et valablement à ce faire nom de cet
citoyen consultant tout ce que paroitra convenable
de cette citoyenne mariée arrachant à laquelle
cet consultant donne aussi pouvoir et autorité à
substituer qui bon lui semblera tant pour lui que
pour elle acceptés de consultant en les procurés promettant
avoir tout pour agréable et également de
promettant de citoyenne
fait et passé à Orbie en l'étude sous les seings de la
République française une et indivisible le deux
floréal an trois mille et signé à la minute lecture

testart

Dangest

Arnaud Bonnet

Enregistré à Orbie le 2 floréal an 3
reçu une livre
Bauvais

Certifié véritable par le notaire soussigné dépositaire de la minute de la présente expédition qui a été délivrée à la requisition de Jean Arnaud Bonnet arrachant pour être remise à celui qui en a besoin. Fait à Orbie ce quatre floréal an trois de la République française une et indivisible

Dangest
notaire

m. arrachant

Scanned with CamScanner

3 Item [illegible] trois couvercles de fer blanc criés adjugés et délivrés audit Sr. Joseph anachard d'allent à trente six sols ... 1. 16. "

4 Item une bouteille de verre criée adjugée et delivrée audit Joseph anachard à quinze sols ... " 15. "

5 Item six assiettes de terre criées adjugées et delivrées à Jeanne Dumonsieis à allent a quarante sols ... 2. " "

6 Item une salle de terre criée adjugée et delivrée audit nicolas Laudri anachard d'allent a quarante six sols ... 2. 6. "

7 Item deux petites salles de terre criées adjugées et délivrées à Sebastien Leroi victrier à allent a quinze sols ... " 15. "

8 Item deux autres salles de terre criées adjugées et délivrées à adrien morel marechal a allent a Vingt sols ... 1 " "

9 Item une autre salle de terre avec Un couvercle, criée adjugée et delivrée audit adrien morel à cinquante sols ... 2. 10. "

10 Item cinq assiettes de terre criées adjugées et delivrées au Sr. françois menager cultivateur à allent à cinquante un sols ... 2. 11. "

11 Item trois plats de terre criés adjugés et delivrés audit Sr. Laudri nicolas anachant à Vingt un sols ... 1. 1. "

12 Item deux pots de fayance a confiture criés adjugés et delivrés à Rupert Castellin pruvais à allent a Trente deux sols ... 1. 12 "

13 Item deux autres pots a confiture criés adjugés et delivrés au Sr. henri Cajeas m.d a allent a Vingt deux sols ... 1. 2 "

14 Item un Ramier de fayance criés adjugé et delivré avec deux petits pots de terre à cristophe potelet garçon meunier à allent a quarante cinq sols ... 2. 5. "

15 Item six assiettes de fayance criées adjugées et delivrées audit Sr. Joseph anachard à sept livres cinq sols ... 7. 15 "

16 Item six autres assiettes de fayance criées adjugées et delivrées audit Rupert Castellin à Onze livres cinq sols ... 11. 5. "

17 Item deux autres assiettes de fayance criées adjugées et délivrées audit Joseph anachard à quarante deux sols ... 2. 2. "

18 Item deux autres assiettes de fayance criées adjugées et delivrées audit Sr. Louis beauval marchand de fayance à allent à quarante cinq sols ... 2. 5. "

43. 0. "

Scanned with CamScanner

Payé 19 Item deux autres assiettes de fayance creux adjugés et délivrés aud Beauval M.d de fayance à albert a trois livres un sol cy — 3.t 1.s "d

payé 20 Item trois assiettes de fayance creux adjugés et delivrés aud adrien morel manouvrier a albert a la somme de trente sols cy — 1. 10. "

payé 21 Item un plat de fayance crié adjugé et délivré au Cen godbert manouvrier a albert à la somme de Cinquante Cinq Sols cy — 2. 15. "

22 Item un autre plat de fayance crié adjugé et délivré audit joseph arrachart à la somme de Cinquante Cinq Sols cy pour ledit Joseph arrachart cy — 2. 15. "

payé 23 Item un saladier de fayance crié adjugé et delivré audit jean louis Beauval fayancier à la somme de Six livres cy — 6. " "

payé 24 Item un autre saladier de fayance crié adjugé et délivré à sebastien lanal jardinier à albert à la somme de Cinquante Sols cy — 2. 10. "

payé 25 Item Deux plats de fayance criés adjugés et delivrés audit Eloyen heurs Cazier M.d à la somme de Six livres dix Sols cy — 6. 10. "

payé 26 Item deux autres plats de fayance Criés adjugés et délivrés a Cen. veuve vaillant d'albert a la somme de Cinquante Sol cy — 2. 10. "

payé 27 Item deux autres plats de fayance criés adjugés et delivrés audit sebastien lanal jardinier à la somme de trente Sols cy — 1. 10. "

Payé 28 Item deux autres Plats de fayance Criés adjugés et delivrés audit rupert Castellain a trente un Sols cy 1. 11. "

Payé 29 Item un autre plat de fayance Criés adjugé et delivré au Cen. de jardins tournelin à albert à la somme de quarante Cinq Sols cy — 2. 5. "

Payé 30 Item une jatte avec son couvert Criés adjugés et delivrés a Berthelemi guibert Chasse maneé à albert à la somme de Quarante Sols cy — 2. " "

34. 17. "

Scanned with CamScanner



31 Item une tourtiere et un gallois de fer blanc crié adjugé et délivré audit Sr. Nicolas Laudry arrachart à la somme de trois livre dix sols cy 3ll. 6. ".

Payé 32 Item un moulin à café crié adjugé et délivré audit Sr. Louis Barbot m.d à albert à la somme de quarante cinq sols cy . 2 5. "

Payé. 33 Item une tourtiere de cuivre rouge crié adjugé et délivré audit sieur Castellin à la somme de cinq sols cy 5. 5. "

Payé. 34 Item une autre tourtiere de cuivre rouge crié adjugé et délivré au citoyen augustin giraud chaudronnier d albert à la somme de dept livre cy 7 " "

Payé 35 Item une autre tourtiere et un entonnoir crié adjugé et délivré audit sieur castellin à la somme de trente cinq sols cy 1 15. "

Payé — 36 Item une poêle de fer à queue crié adjugé et délivré au Sr. romain roullet de beaumont à la somme de vingt livre dix sols cy 20. 10. "

Payé 37 Item un rechaux de fer crié adjugé et délivré au Sr. jean francois de chaumont cultivateur à albert à la somme de six livre cinq sols cy 6. 5. "

38 Item une cuiliere en cuivre une autre en bois et une fourchette de fer crié adjugé et délivré audit jean baptiste arrachart à la somme de quatre livre cy 4. " "

Payé 39 Item deux pots de grés crié adjugé et délivré audit sieur castellin à la somme de cinquante sols cy 2 11 "

40 Item une chaufrette de cuivre crié adjugé et délivré à la dite Petronille veuve laudry arrachart à la somme de neuf livre cy 9. " "

payé 41 Item deux chandeliers mouchettes et porte mouchettes et un mortier le tout de cuivre audit S.r godbert demeurant à la somme de vingt livre dix sols cy 20 10. "

payé 42 Item une poêle à poisson de cuivre jaune crié adjugé et délivré au Sr. charles vatt à la somme de vingt deux livre cy 22. " "

104. 7. "

Scanned with CamScanner

Payé
huit sol 2 : 6 d

43. Item une lechefrite de fer Crié adjugé et delivré à Sebastien Darcourt à la somme de sept livres Dix sols cy 7. 10.

44 Item une Broche à viande Criée adjugée et delivré audit Joseph arrachart à la somme de trois livres cy 3. " "

payé 45 Item une vieille arroloir et un item attrappe à la baie Criés adjugés et delivré a adrien mordillat à la somme de vingt Cinq sols cy 1. 5. "

46 Item une Bouteille de grés et une de verre criés vendu adjugé et delivrés a marianne arrachart femme Cistard de corbie a vingt sols cy 1 " "

payé 47 Item un fer a repasser criés adjugé et delivré a Pierre dumenjieu a albert à la somme de trois livres Cinq sols cy 3. 5. "

48 Item trois verres a Boire criés adjugé et delivré audit nicolas laudry arrachart à la somme de Quarante trois sols cy 2. 3. "

Et attendu qu'il est douze heures atteintes et sonnées la presente vacation a été cessé et la continuation dudit inventaire a été remis à Cejourdhui deux heures de relevé et ont les notes Parties et dits nous signé avec lesd. Jurés et lesdits notaires. DESOUCH qcommières arrachart arrachart Joseph arrachart Droüillon laisné le Cellier

Et Ledit Jour Deux floréal troisième année republicaine deux heures de relevé, Pardevant Ledit notaires Jurés la réquisition et en présence comme dessus l'Inventaire et Vente dont Sapit a été continué par les Criées dudit dessous selon et ainsi qu'il Suit.

49. Item un arrosoir de Jardin crié vendu adjugé et delivré au Sr. Jean botule arrachart fermier à allard a la somme de trente quatre sols cy 1. 14. "

19. 17. "